

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD116

présenté par
M. Arnaud Leroy, rapporteur

ARTICLE 23

À l'alinéa 1, après le mot :

« navires »,

insérer le mot :

« protégés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.